



# Ville de Cerny

## Essonne

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2023

Date de convocation : 21 septembre 2023	Nombre de conseillers en exercice :	23
Date d'affichage : 21 septembre 2023	Nombre de conseillers présents :	14
	Nombre de conseillers votants :	18

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi vingt-sept septembre, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Marie-Claire CHAMBARET, Maire, à la suite de la convocation adressée le 21 septembre 2023.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mme MITTELETTE-ROUISSI, M. PRAT, Mme BARBERI, M. LACOMME, Mme MAUGERE, M. MIKOLAJCZAK, Mmes FILLATRE, TRIMBOUR, M. FILLATRE, M. VUITRY, Mme VUITRY, M. PIERROT.

Ont donné pouvoir : Mme Alexandra EYERABIDE à M. Alain PRAT  
Mme Chrystelle LEPAGE à M. Rémi HEUDE  
M. Erwan MERLET à M. Alain VUITRY  
M. Bernard JACQUET à Mme Marie-Claire CHAMBARET

Absents excusés : MM. Patrick VELAY, Olivier CARNOT, Mme Laetitia LAUTRU, M. Bruno DUBOIS, Mme Marine DENOYER

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Sylvie BARBERI

#### **N° 2023 / IX / 2 – 3.1 Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section AM 219**

VU le Code général des collectivités territoriales,  
VU le Code général de la propriété des personnes publiques,  
VU le Code général des impôts, notamment son article 1042,  
VU la délibération n° 2023 / V / 5 - 7.1 du Conseil municipal du 13 avril 2023 portant approbation du Budget primitif 2023 de la commune,  
CONSIDÉRANT la mise en vente de la parcelle cadastrée section AM 219, sise 2 rue du Château à Cerny,  
CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune de se porter acquéreur d'une partie de ladite parcelle, en vue de la création de places de stationnement à proximité de l'Espace Jean-Salis,  
CONSIDÉRANT l'acceptation du propriétaire du bien de céder la partie en herbe de la parcelle (soit une surface de 220 m<sup>2</sup>), à hauteur de 50 000 euros,  
CONSIDÉRANT l'esquisse du projet d'aménagement et du projet de division en deux lots de ladite parcelle, tels que présentés à l'assemblée,  
CONSIDÉRANT l'avis favorable des membres de la Commission des finances réunis le 20 septembre 2023,

L'exposé ayant été entendu,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ**

**DÉCIDE** de se porter acquéreur de la partie de la parcelle cadastrée section AM 219 au prix total de 50 000,00 €,

**PREND ACTE** que les frais notariés et de géomètre seront à la charge de la collectivité,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer les actes notariés correspondants et toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET,  
Maire de Cerny

  
